



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 25 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi 25 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 12 ; Votants : 12 ; Quorum : 8,

Date de convocation : Mardi 19 Septembre 2023

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry - MIMOL Jean-Claude – ROUX Stéphane et Mmes De KERROS Isabelle – ERABLE Isabelle - MESLAND Christine – RÉMY Véronique

Excusée : Mme LUCAS Annick pouvoir à Mme ERABLE Isabelle
Mme AUTANT pouvoir à Mme MESLAND Christine
Mme ERABLE (jusqu'à son arrivée à 19h25)

Absent:

Secrétaire de séance : Monsieur MIMOL Jean-Claude

Mme ERABLE Isabelle étant arrivée à 19h25, elle n'a pu prendre part aux délibérations de la 1ère partie et n'a participé qu'aux informations et questions diverses.

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'intervention de Madame LUCAS Annick suite à sa demande.

En préambule, M. le Maire rappelle **L'ORDRE DU JOUR** :

1. **Autorisation de signature - Convention pour missions de conception et réalisation de travaux concernant l'aménagement de la « Rue de Saintonge » à intervenir avec le Syndicat Départemental de la voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime**
2. **Informations et Questions diverses**

1 - Autorisation de signature - Convention pour missions de conception et réalisation de travaux concernant l'aménagement de la « Rue de Saintonge » à intervenir avec le Syndicat Départemental de la voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part du projet d'aménagement de la rue de Saintonge.

Monsieur le Maire précise :

* que le Syndicat Départemental de la Voirie propose de concevoir les études et de réaliser les travaux d'aménagement de la rue.

* que la réalisation de diverses missions est nécessaire à la bonne conduite de l'opération, pour définir les choix d'aménagement de la rue et réaliser les travaux afférents, à savoir :

✕ missions de maîtrise d'œuvre :

- « esquisse »,
- « avant-projet »,
- « déclaration préalable »,
- « projet »,
- « études d'exécution »,
- « assistance lors des opérations de réception ».

✕ autres frais :

- levé topographique,
- géolocalisation des réseaux souterrains existants.

* que le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimé, selon un ratio global au m², à 360 000.00 € HT.

* que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie serait la suivante :

✕ missions de maîtrise d'œuvre :

- « esquisse » : 4 700.00 € HT,
- « avant-projet » : 1.60 % HT du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,
- « déclaration préalable » : 300.00 € HT,
- « projet » : 1.32 % HT du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,
- « études d'exécution » : 0.50 % HT du montant HT des travaux réalisés,
- « assistance lors des opérations de réception » : 0.55 % HT du montant HT des travaux réalisés.

✕ autres frais :

- levé topographique : 890.00 € HT,
- géolocalisation des réseaux souterrains existants : 3 875.00 € HT.

* qu'une convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties, pour toutes les missions précédemment listées,

* que la signature de la convention vaudrait commande des missions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accepte les missions proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

2- Informations et Questions diverses

a) Jeudi 21 Septembre 2023 à 9h30, il y a eu l'ouverture des plis marché « Champ Fleuri », l'entreprise PICOULET a été retenue environ 254 000 € HT. Madame BOLAND Sandrine de Synergéo organisera une réunion de chantier début octobre. Le début des travaux commenceront fin septembre début octobre.

b) Monsieur le Maire rappelle la visite du centre de tri de Véolia à Chermignac de 14h30 à 16h30 avec la visite des ruches le 19 Octobre 2023. L'inscription doit se faire avant le 30 Septembre 2023.

c) La commune a été reconnue catastrophe naturelle, plus de 50 personnes étaient présentes pour la réunion du 20 septembre 2023 à 19h30 organisée par la Mairie avec la participation de l'association ASSPB17. Cette réunion a été ponctuée avec de nombreuses questions de citoyens concernés par ce phénomène. La commune va adhérer à l'association ASSPB17 et Madame MESLAND Christine a préparé le courrier à destination de l'assurance pour l'Église qui a présenté des fissures.

d) Madame MESLAND Christine explique qu'elle a recontacté le département pour les dossiers de subventions toiture et voirie accidentogène.

e) Il y a un problème avec la propreté du foyer, Madame MESLAND Christine explique qu'il faudrait faire le ménage le vendredi matin surtout pour les poubelles, les toilettes et la salle.

f) Madame DE KERROS Isabelle a fait intervenir Elise Richard de la société Permis de rêver... dessins en architecture, elle souhaiterait faire les plans pour les proposer aux architectes, ainsi ils auront les mêmes plans pour faire les devis.

g) Monsieur DUMAND François pose la question quand aura lieu le repas des aînés ? La date du 18 novembre a été retenue. L'adjointe en charge des loisirs contactera des restaurants pour le lieu peut être la ferme de Magné. Madame RÉMY Véronique doit demander une proposition d'animation.

h) Monsieur DUMAND François et Madame RÉMY Véronique parlent de la soirée jeux prévue le samedi 25 novembre 2023 à 20h00.

i) Madame RÉMY Véronique a été à la Convention Territoriale Globale. Elle a participé aux 3 réunions « Éducation » un thème récurrent est la baisse des effectifs et des projets de certaines communes pas toujours en adéquation avec les effectifs à venir (Pisany , St George des Coteaux ...).

j) Monsieur ROUX Stéphane demande à faire un changement pour son week-end d'astreinte.

Monsieur ROUX Stéphane échange son week-end d'astreinte des 14-15 octobre 2023 avec celui de Madame RÉMY Véronique le 16-17 décembre 2023.

Monsieur DUMAND François échange son week-end du 30-31 décembre 2023 avec Monsieur le Maire.

k) Madame ERABLE Isabelle fait un point sur le Ciné plein air du 09 septembre 2023, très bon retour sur la soirée ciné avec plus de 230 participants et un indice de satisfaction de 94% , à améliorer la restauration , 3 food truck au moins et paiement dématérialisé possible. La CDA a fait une réunion le 23 septembre à 17h30 pour faire un point avec les communes qui ont participé.

La séance est levée à 20h00 .

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude MIMOL

Le Maire,



Philippe DELHOUME